



PAYS D'ORTHE-ENVIRONNEMENT

1470 Côte d'Hartamont
40300 PEYREHORADE

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Peyrehorade, le 11 mai 2021

Monsieur Gérard LAGRANGE
Commissaire enquêteur
Mairie – 90, Allée du Fronton
40300 ORIST.

Objet : Enquête publique unique au titre du Code de l'Environnement et au titre de la santé publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'installation des périmètres de protection et autorisation de dériver les eaux et d'utiliser l'eau prélevée en vue de la consommation humaine concernant le forage F6 à Orist.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous nous préoccupons depuis de nombreuses années de la qualité des eaux distribuées par le syndicat Emma (anciennement SIBVA) aux habitants des communes de l'ouest du Pays d'Orthe. A ce titre, nous ne pouvons que nous féliciter de toute démarche entreprise en vue de l'améliorer, ce qui est le cas de l'enquête objet de votre intervention, et de la nôtre.

Qu'il nous soit cependant permis d'apporter quelques réserves qui, nous l'espérons, susciteront votre adhésion, et qu'il nous serait gratifiant de voir figurer dans vos propres conclusions.

L'origine des pollutions incriminées, et maintenant admises par tous, est incontestablement agricole : l'ESA metolachlore est un métabolite issu de la dégradation du S-métolachlore, herbicide utilisé dans la culture du maïs.

Reste à déterminer le mode de pénétration de ces indésirables dans la nappe.

Deux voies d'accès nous paraissent plausibles :

1°- la percolation directe des épandages agricole au niveau de l'impluvium qui alimente la nappe dans sa partie libre ; ou même dans sa partie semi-captive. Citons Monsieur OLLER, l'hydrogéologue agréé auquel a été soumis le projet : « l'hypothèse d'une alimentation par drainance verticale est la plus vraisemblable. La participation de la nappe superficielle peut donc avoir un effet notoire sur la qualité de l'eau de l'aquifère calcaire » (annexe 5 de l'avis hydrogéologique sur la protection sanitaire du forage F6 à Orist).

Alimentation vraisemblablement accrue par les apports issus du ruisseau de Lespontès, qui reçoit par ruissellement tous les intrants excédentaires épandus sur les cultures de son bassin versant.(apports confirmés par un traçage au iodure de potassium effectué en 1999, qui a montré une relation directe avec le forage F3).

2°-une pollution transmise par les eaux de l'Adour : toujours selon Mr. Oller « Les relations avec l'Adour par l'intermédiaire des sables et graviers qu'elle parcourt ne sont pas connues, mais plausibles . . . ». Effectivement, « le forage de reconnaissance R3, près de F3, de 102mde profondeur, à 1km environ au sud-est de F6, en bordure du versant mais toujours dans les barthes inondables montre, sous des sables quaternaires **sans niveaux argileux**, une épaisseur de calcaire de 90m environ, reposant sur les marnes du Bartonien inférieur. (Oller. Deux derniers paragraphes de la page 7).

A ce niveau, la nappe exploitée se trouve directement en contact avec le fond du lit majeur du fleuve, recouvert de sa basse terrasse Fy. Alluvions sporadiquement ennoyée en fonction du débit et du niveau des eaux de l'Adour.

Comment, sans faire référence aux extrusions occasionnelles de l'Adour, expliquer les variations continues du niveau statique de l'aquifère (suivi des niveaux du forage F2bis d'Orist, p.19 du dossier d'enquête publique). Elles montrent des fluctuations de large amplitude correspondant aux épisodes climatiques saisonniers, et quelques montées significatives, ponctuelles et brutales, du niveau.

Ces deux types de variations dépendent vraisemblablement de deux facteurs corrélés, mais distincts :

- la pluviométrie,
- l'inondation des barthes.

Ainsi, le pic de février 2016 ne résulte pas d'une crue brutale et subite, mais d'un remplissage progressif et de longue durée des barthes, suite à un mois de janvier longuement pluvieux (252mm de précipitations cumulées). La percolation consécutive de l'impluvium a mis la nappe en charge. Le phénomène s'est trouvé amplifié par la surpression causée par la submersion prolongée de la barthe.

L'effet cumulatif, au niveau du forage considéré, s'en étant fait ressentir quelques semaines plus tard. (voir « Sud-Ouest » du 15/02/2016). Caractère cumulatif que n'eût pas l'élévation brutale du niveau piézométrique enregistrée en juillet 2018, consécutive à une subite inondation due à des précipitations orageuses sur l'ensemble du bassin de l'Adour.

La mise en charge a été très rapide, mettant en évidence ce que le dossier d'enquête publique EMMA relève (p.19) « sur le champ captant AEP, une drainance verticale descendante existe, et participe à l'alimentation du réservoir, via le recouvrement argilo-sableux ».

En d'autres termes, à chaque crue de l'Adour, ses eaux se mélangent à celles de la nappe, avec les risques de pollution consécutifs, qui s'ajoutent au risque de contamination directe par l'impluvium, dans les parties libres et semi-captives de la nappe. (voir l'avis de Mr Oller de janvier2020, p.11, 5-2, alimentation et drainage).

Si, comme nous, vous vous félicitez, Monsieur le Commissaire enquêteur, de la qualité et de la rigueur des études qui ont été apportées par le syndicat EMMA, ainsi que de l'avis circonstancié de Monsieur OLLER, l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, il ne vous aura pas échappé que les captages d'Orist pâtissent d'un handicap majeur, qui nécessite de coûteux traitements curatifs, et une vigilance de tous les instants : la pollution chimique rémanente de leurs eaux.

Vos conclusions seront essentielles pour permettre, à défaut d'y mettre fin, de les cantonner dans des limites acceptables, tant au niveau quantitatif qu'au point de vue économique. Les frais de traitement sont en effet répercutés sur la facture des usagers.

Cela passe, bien sûr, par un usage raisonné des intrants agricoles sur l'impluvium qui alimente la nappe. Et par un contrôle effectif et efficace de ces pratiques, assorti au besoin de mesures contraignantes, sur le périmètre de protection éloignée tel qu'il a été défini.

Espérant vous avoir convaincu, nous avons bon espoir de voir figurer ces exigences dans vos conclusions. Comme nous ferons en sorte, de notre côté, pour maintenir la pression sur les instances publiques, professionnelles et syndicales afin que ces ambitions ne demeurent pas lettre morte.

En vous remerciant de nous avoir écouté, et dans l'espoir d'être entendus, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

**Le Vice Président de
Pays d'Orthe-Environnement
Alain QUESNEL**